



Projet d'extension du réseau de tramway

Concertation continue

Consultation des parties prenantes – Thème : les voies cyclables

Réunion de travail #1 avec La Roue Libre

Jeudi 8 décembre 2022, dans les locaux de Le Havre Seine Métropole

Conformément aux engagements pris à l'issue de la concertation préalable, Le Havre Seine Métropole a convié l'association La Roue Libre afin de lui présenter l'état d'avancement des hypothèses d'aménagement cyclable dans le cadre du projet d'extension du réseau de tramway.

Les participants

Le maître d'ouvrage

- Le Havre Seine Métropole
- Egis, Assistant à maîtrise d'ouvrage
- Groupement Salamandre, maître d'œuvre
- PARIMAGE, Assistant à maîtrise d'ouvrage concertation

L'association La Roue Libre

Bruno BOUSSION, garant de la concertation (CNDP)

Synthèse thématique des échanges

Les études dites « d'avant-projet » viennent de débiter ; elles s'attachent à prendre en compte l'ensemble des contraintes existantes dans le projet d'aménagement futur afin de donner à chaque usager sa place dans l'espace public quel que soit son mode de déplacement : usagers du tramway, vélo, piéton, automobiliste ... Un objectif de fréquentation, de sécurité et de performance du système de transport est un enjeu de la réussite du projet et impose des choix d'aménagement dans les emprises disponibles du tracé.

Le Havre Seine Métropole a présenté les modalités de partage de l'espace et leurs contraintes ainsi que les hypothèses et les règles de conception des aménagements cyclables envisagés dans le



projet. Les études s'appuient sur une hiérarchisation du réseau cyclable établi par le plan de mobilité avec un axe vélo express et un réseau de véloroutes, des liaisons principales qui rabattent vers / depuis l'axe express vélo et des liaisons locales de diffusion dans les quartiers.

En complément des souhaits qu'elle a exprimés dans son cahier d'acteur en concertation préalable, La Roue Libre a demandé à ce que soient étudiées, dans le secteur de la LER, des liaisons entre les axes vélo à proximité et les futures stations de Tramway.

Les échanges ont essentiellement porté sur les solutions à envisager / étudier dans les deux principaux secteurs à enjeux du point de vue de l'insertion de la voie cyclable : rue Demidoff et rue Gustave Nicolle. Ces deux voies présentent en effet des largeurs qui nécessitent d'envisager des aménagements spécifiques afin de concilier préservation des arbres et insertion des aménagements cyclables. En particulier, les avantages et les inconvénients d'une zone 30 ont été discutés.

Une prochaine réunion est envisagée en mars 2023.